

Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains

RNCP42768 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24086, 24158, 24089
Code(s) ROME	F1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/11/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

30 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 21 à former et organiser l'évaluation et 9 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800045	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800060	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800078	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800044	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200074	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 30 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42768-monteur-de-reseaux-electriques-aero-souterrains/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cet emploi concerne les travaux d'installation de réseaux de distribution d'énergie électrique. En haute tension du domaine A, à partir des postes sources jusqu'aux postes de transformation HTA/BT il comprend la construction et la modification des lignes principales et secondaires aériennes et les liaisons aéro-souterraines. En basse tension, l'emploi comprend les travaux d'installation et de modification des réseaux électriques aériens, émergents et souterrains jusqu'au compteur électrique de l'abonné. L'emploi concerne également l'installation et l'entretien des réseaux d'éclairage public et les installations électriques extérieures ainsi que leur modernisation en y intégrant des systèmes d'économie d'énergie.

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel exerce son activité en extérieur, exposé aux intempéries, en toute saison. Il se déplace sur des chantiers de proximité pouvant être localisés dans une région voisine. La majorité des travaux s'exécutent en hauteur sur des supports de lignes ou des plateformes auxquels le professionnel accède par des échelles ou des « grimpettes » lorsqu'une nacelle ne peut accéder. Ces interventions se réalisent sous la surveillance du chargé de travaux après une analyse des risques réalisée lors d'un temps d'observation préalable ou un temps d'arrêt. Les instructions du chargé de travaux, les prescriptions de sécurité électrique et les règles sur les travaux en hauteur sont strictement appliquées, et les équipements de protection individuelle adaptés sont portés rigoureusement. En haute tension, les opérations sont toujours réalisées sur des ouvrages consignés ou hors exploitation. En basse tension, les travaux s'exécutent au voisinage de réseaux en service et selon l'ordre de travail, ils peuvent se réaliser sous tension en respectant la réglementation en vigueur du Comité des Travaux Sous Tension. Sur les réseaux d'éclairage public, le professionnel réalise les différentes maintenances liées au bon fonctionnement des réseaux et peut intervenir dans le cadre d'une astreinte. Le professionnel possède une habilitation électrique conforme aux travaux visés et une autorisation à intervenir à proximité des réseaux conformément aux règles environnementales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences
 - Déposer un réseau électrique aérien du domaine haute tension A
 - Installer ou modifier un réseau électrique aérien du domaine haute tension A
 - Installer des liaisons aéro-souterraines du domaine haute tension A et raccorder des émergences extérieures
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains
2. Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés
 - Installer ou modifier un réseau électrique aérien basse tension
 - Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique aérien basse tension
 - Confectionner des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et raccorder des émergences
 - Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains
3. Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension
 - Installer ou modifier un réseau d'éclairage public aérien basse tension
 - Installer un réseau d'éclairage public souterrain basse tension
 - Entretenir et rénover un réseau d'éclairage public basse tension
 - Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

Blocs de compétences

RNCP42768BC01 — Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences

LISTE DE COMPÉTENCES

Déposer un réseau électrique aérien du domaine haute tension A
Installer ou modifier un réseau électrique aérien du domaine haute tension A
Installer des liaisons aéro-souterraines du domaine haute tension A et raccorder des émergences extérieures
Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 00 min

Les travaux sont réalisés hors tension à partir d'un réseau aérien du domaine haute tension A consigné en dimension

réelle. Chaque candidat réalise sur ces lignes électriques la confection et la pose de 3 liaisons électriques ou la réparation et l'ancrage d'un conducteur nu.

Entretien technique : 00 h 30 min

Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de chantier et des propositions de questions portant sur les procédures de travaux, les règles de sécurité et les modes opératoires.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 30 min

RNCP42768BC02 — Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer ou modifier un réseau électrique aérien basse tension

Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique aérien basse tension

Confectionner des liaisons aéro-souterraines du réseau basse tension et raccorder des émergences

Réaliser des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension

Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 00 min

Les travaux sont réalisés hors tension à partir d'un réseau aérien basse tension consigné en dimension réelle. Chaque candidat, à partir d'un réseau basse tension aérien, réalise une remontée aéro-souterraine ainsi que le raccordement d'une émergence réseau.

Entretien technique : 00 h 30 min

Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de chantier et des propositions de questions portant sur les procédures de travaux, les règles de sécurité et les modes opératoires.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 30 min

RNCP42768BC03 — Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer ou modifier un réseau d'éclairage public aérien basse tension

Installer un réseau d'éclairage public souterrain basse tension

Entretenir et rénover un réseau d'éclairage public basse tension

Travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 00 min

Les travaux sont réalisés hors tension à partir d'un réseau aérien basse tension consigné en dimension réelle. Chaque candidat, pose un foyer lumineux sur poteau ou en façade et réalise le câblage de la commande dans l'armoire d'éclairage.

Entretien technique : 00 h 30 min

Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de chantier et des propositions de questions portant sur les procédures de travaux, les règles de sécurité et les modes opératoires.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les entreprises de TP possédant une activité réseaux électriques
- Les entreprises spécialisées dans un secteur d'activité (éclairage public, réseaux souterrains)
- Les collectivités territoriales (maintenance de l'éclairage public)
- Les entreprises de production et distribution d'énergie électrique (EDF, ENEDIS, ELD -Entreprises locales de distribution d'électricité-)
- Les agences de travail temporaire
- La construction ferroviaire et les réseaux de communication ne font pas partie de ce secteur d'activité

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Monteur de réseaux électriques
- Monteur en réseaux de distribution électrique
- Monteur de lignes aéro-souterraines

- Électricien de lignes et réseaux
- Électricien d'éclairage public

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour la tenue de l'emploi, l'employeur doit délivrer au salarié après qu'il a suivi une formation à la prévention des risques correspondants :

- une habilitation B1V, H1V sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique (articles R4544-3, R4544-9 et R4544-10 du code du travail complétés par l'arrêté du 19 juin 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1989 portant approbation d'un recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique) ;
- une habilitation B1V sur les installations d'éclairage extérieur (articles R4544-3, R4544-9 et R4544-10 du Code du travail) ;
- une habilitation BR sur les installations d'éclairage extérieur (articles R4544-3, R4544-9 et R4544-10 du Code du travail) ;
- une habilitation B1T sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique (décret n° 82-167 du 16 février 1982 complété par l'arrêté du 17 janvier 1989 et modifié par l'arrêté du 19 juin 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1989 portant approbation d'un recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique) applicable aux travaux aériens (TST-BT AER couvrant réseaux, branchements aéro-souterrains AER BRT et éclairage public AER EP) et au raccordement des émergences (TST-BT-EME) ;
- une autorisation de conduite en sécurité d'une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) (articles R4323-31 et R4323-55 du Code du travail et recommandation R486 de la CNAMTS) ;
- une autorisation d'intervention à proximité des réseaux – AIPR niveau opérateur (articles L554-1 à L554-4 et R554-1 à R554-39 du code de l'environnement).

L'employeur doit également assurer au salarié une formation à l'utilisation des équipements de protection pour les travaux en hauteur (échelles, grimpettes) (articles R4323-1 à -3 et R4323-104 et -106 du Code du travail).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 133 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 055
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avant le démarrage de la session d'examen, le responsable de session vérifie que le candidat est en possession de

son attestation de compétences « AIPR – Opérateurs » en cours de validité.

Le candidat répond au questionnement du jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences « AIPR – Opérateurs ».

Le candidat se présente avec son attestation de compétences "AIPR - Opérateurs" en cours de validité.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/11/2027
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	30/11/2028
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35828

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35825, RNCP35828

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42768/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
-----------------------------	---

Organismes gestionnaires (CFA)	3
--------------------------------	---

Organismes formateurs	3
-----------------------	---

Régions couvertes	3
-------------------	---

Départements couverts	3
-----------------------	---

Organismes certifiés Qualiopi	3
-------------------------------	---

Sessions	de 09/2025 à 06/2028
----------	----------------------

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).